Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-508

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AXE-VALUE pour le compte SOGETREL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues 25 rue des Terres à l'occasion de travaux pour un branchement de la fibre optique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 1er juillet 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er **– La circulation** de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée manuelle **le 1er juillet 2025 de 15h à 19h:**

- Rue des Terres face au numéro 25, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AXE-VALUE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

VILLE DE BAYEUX (Calvados)